



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 26 - Juin 2005 - 3,05 €

## Sommaire

Continuez à nous écrire...  
l'Histoire

pages 2-3

Le régime de Vichy  
entre 1940 et 1944

pages 4-5

30<sup>e</sup> anniversaire  
de la création de l'UFR

pages 6-10

Années soixante dix,  
quand la Poste...

page 11

L'histoire en marche,  
retour sur la guerre d'Algérie

pages 12-13

La remise  
de la légion d'honneur  
à Maurice GASTAUD

pages 14-15

Critique de lecture  
« Les postiers déracinés »

page 15

La vie de l'IHS

page 16

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### 29 mai 2005, un Non pour l'histoire

Il y a bien longtemps que notre pays n'avait connu un tel débat citoyen, une telle mobilisation populaire.

Le résultat est sans appel. C'est le rejet de ce projet de constitution qui a été présenté comme l'incarnation du grand projet européen de l'après-guerre mais qui a été ressenti comme un texte de combat à l'encontre des peuples de cette Europe en construction.

Les principes libéraux ou néo-libéraux érigés comme des dogmes intangibles ont été rejetés de même que l'exigence de « libre concurrence non faussée ». Des dispositions étaient même prévues pour contraindre chaque état à appliquer ces dogmes en cas de guerre et de « troubles sociaux ».

Ce sont en fait les réalités sociales d'aujourd'hui en France et dans d'autres pays européens, les menaces sur l'avenir, la voracité du grand capital qui a incité le monde du travail, le peuple de gauche à rejeter ce projet de constitution. Ce rejet ouvre la perspective d'une nouvelle Europe réellement sociale, démocratique et pacifique.

Ce n'est pas la première fois que la France dit « non » à un projet européen. Elle a dit « non » au projet de communauté européenne de défense (CED) qui proposait d'intégrer l'armée de l'Allemagne de l'Ouest dans l'OTAN. Ce « non » n'a pas cassé l'Europe et a même servi de point d'appui au Général de Gaulle pour sortir la France de l'OTAN en 1966.

Ce rejet de la constitution européenne interpelle les « élites », les responsables « politiques » sur les politiques libérales ou sociales démocrates qui ont été menées ces 20 dernières années. Il montre une fracture entre le monde « d'en haut » et le monde « d'en bas ».

Une situation politique nouvelle s'ouvre dans notre pays mais aussi au plan international. Ce rejet est un soutien et un encouragement pour toutes les forces qui dans différents pays luttent pour faire échec au libéralisme. C'est un « non » de résistance, d'espoir et d'action pour réaliser un vaste front populaire européen. C'est peut-être le signal qu'un autre monde est possible.

**Jean-Claude LOURDEZ.**

# Continuez à nous

## Sur la libération de Paris en août 1944

Suite à la lecture de la brochure de la Fédération CGT PTT sur la période 1935 à 1946, "Quelques pages d'histoire"

Roger VIDALLET nous a écrit. Sa lettre est, ô combien précieuse.

Elle rapporte un acte précis et humain de ce que fut

l'insurrection parisienne en août 1944. C'est ainsi que l'histoire s'enrichit !

En août 1944, suite à la grève des cheminots, avant les actions pour la libération de Paris sous le commandement de l'état major Rol, se sont présentés au Central télégraphique, 103 rue de Grenelle Paris 7<sup>e</sup>, deux personnages assez barbus qui prirent la parole devant le personnel du Central.

« Camarades, le moment de la lutte pour la Libération est venu !

Tous en grève contre l'occupant !

Faisons comme les cheminots ! »

La grève fut acclamée dans l'enthousiasme. Le personnel occupa la cour d'entrée du Central.

Les "souris grises" regroupées dans une partie du Central, qui géraient pour l'occupant certains câbles à longue distance, sortirent en désordre, tremblant de peur devant cette foule de "terroristes", malgré les deux soldats qui, mitraillettes en l'air, les protégeaient.

Quelques secondes de silence et le moral étant tombé au plus bas, la totalité des occupants se dirigea rapidement vers la sortie, prit la rue de Grenelle et la rue de Bourgogne, vers la Chambre des députés.

Tout cela sans un coup de feu. Nombreux parmi le personnel du Central furent ceux qui comprirent tout de suite, que le moral des troupes nazies était tombé bien bas et que les deux orateurs, qui avaient appelé à la grève, avaient eu raison de dire que le moment de l'action de libération était venu.

Je me souviendrais toujours de ces deux orateurs qui me rappelaient la silhouette de JAURÈS !

Ils avaient annoncé leur identité de militants clandestins de la CGT des Postiers. Emmanuel FLEURY, Fernand PICCOT. C'est après quelques jours seulement que ces deux noms prirent toute leur importance à mes yeux.

## Sur la grève d'août 1946

J'ai adhéré à la Fédération postale le 1<sup>er</sup> juillet 1946 ! Je reste fidèle à notre CGT et j'ai apprécié le rappel des grandes grèves dans les PTT.

Il a été surtout question de celle d'août 1953 (j'y ai joué un rôle actif en tant que membre du Comité de grève de 20 personnes qui l'a lancée) et de celle de 1974.

Mais il est une autre grève, plus courte mais moins importante, qui a duré une semaine en août 1946. Elle avait été déclenchée par la Fédération postale pour demander une augmentation uniforme de 1 800 francs par mois. C'était énorme à l'époque. Après 12 heures de grève, le résultat était acquis et la Fédération a donné l'ordre de reprise.

Mais, à Bordeaux et dans d'autres régions,

les directions ont fait continuer la grève pour faire échec à la Fédération. La grève a duré une semaine et, chose remarquable, les 6 jours de grève ont été payés !

Par la suite, il y a eu la scission et la création de FO. Je pense qu'il serait bon que notre Fédération actuelle rappelle ce que fut cette période et les énormes conséquences qui en ont résulté.

J'ai encore des souvenirs assez précis et je pourrais donner pas mal de précisions. Je ne souhaite pas le faire par écrit (mon écriture témoigne de mes difficultés) mais si quelqu'un est intéressé, je pourrai les donner oralement !

Quand j'ai adhéré à la CGT, il y avait environ 5 millions et demi de syndiqués. J'espère qu'un jour, ce nombre pourra de nouveau être atteint.

Maurice BENITO

1 L'IHS se déplacera à Caudrot, et avec nos camarades de Bordeaux, nous interviewerons Maurice.

### Le relais

6<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 3,05 €  
Directeur de la publication : Bernard Bourthe

Redaction administration :  
263, rue de Paris, case 545  
93515 Montreuil Cedex

2<sup>e</sup> trimestre 2005 - Dépôt légal N° 16004

CPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

# écrire... L'Histoire

## La Brigade B du PLM démarre la grève de 1974

Suite à l'article publié en Janvier dans "La fédération" sur les enseignements de la grève en 1974, nous avons reçu la lettre ci-dessous, de Patrick FOUCAUD, ancien du centre de tri PLM, qui enrichit le travail historique sur cette grève.

Je viens de lire ton article dans *La Fédération* de janvier 2005. Je suis en plein accord avec ce que tu dis et démontre qu'une "grève nationale de longue durée ne se gagne pas à partir d'un appel au sommet", ainsi que sur l'ensemble de ton analyse.

Mais je suis obligé de rectifier certains détails historiques. **C'est la brigade de jour B** (et non celle de la nuit C) **qui a démarré la grève le 17 octobre 1974 à 17 h 10.**

Cela s'est passé dans le cadre de la préparation de la semaine d'action CGT-CFDT (sur le pouvoir d'achat?) qui devait se dérouler la semaine suivante. Nous avions organisé une prise de parole avec vote pour une grève de 24 heures dans la semaine suscitée et le vote d'une motion.

Il a été décidé de porter cette motion au Directeur de la ligne Sud-est (M. AMOROS) et ceci en délégation de masse.

M. AMOROS ne voulant pas nous recevoir, le personnel présent (90 % de personnes travaillant ce jour-là) décida de ne pas reprendre le travail tant que les représentants de la CGT (moi-même, René BALOUS, Guy PILOTIN) et de la CFDT ne seraient pas reçus.

Nous avons tout de suite contacté Yves GRAS (secrétaire CGT PLM), la Fédé, le syndicat des Bureaux gares et ambulants. De là, s'est engagé le processus qui a amené à une prise de parole vers 18 h 30 à la cantine, pour informer les collègues ambulants et ceux du service de nuit qui se restauraient en attendant l'embauche. Une autre prise de parole a eu lieu à 20 heures pour la brigade de nuit C.

Des anciens tels que Gérard CIOLI m'ont conseillé d'aller me reposer.

Le lendemain matin lorsque je suis arrivé à 5 h 30 en bas de la rampe, les copains de la nuit tenaient un beau piquet de grève.

J'étais soulagé, car la veille je n'étais pas parti très fier, rien n'était sûr par rapport à une généralisation de la grève. Du bon boulot avait été fait par nos militants aussi bien au PLM qu'à Brune, Auster, etc.

J'ai appris bien plus tard (quelques années après) que de grandes discussions avaient eu lieu téléphoniquement cette nuit-là entre les responsables du syndicat des bureaux gares et ambulants et que tout le monde n'était pas sur la même longueur d'onde.

A midi, après une extraordinaire intervention de Yves GRAS et de Pierrot JOURDAN, et un non moins extraordinaire revirement de FO qui appelait cette fois à l'action, la brigade de jour A commençait la grève.

Cela se généralisait dans tous les centres parisiens et la grève gagna rapidement les bureaux de poste, ainsi que les télécoms.

La suite, tu la connais aussi bien que moi, même mieux. Je me permets de t'envoyer une photo prise par Bernard MASSOT pendant la grève à la gare de Lyon, celle du jeune militant que j'étais à l'époque.

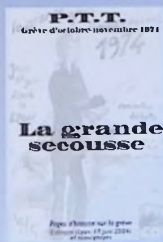
Je fais part de mon amitié à tous les anciens que tu peux côtoyer ainsi qu'à tous ceux qui font perpétuer notre CGT.

Amicalement,



Patrick FOUCAUD

Secrétaire  
de la sous-section CGT du PLM jour B en 1974  
Présentement membre du collectif CGT PTT  
des retraités de la Charente.



## « La Grande Secousse »

Un livre de souvenir, un livre du présent, un livre pour l'avenir, publié à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la grève de 1974.

Déjà 1 110 livres vendus.

N'hésitez pas à le commander sans tarder à l'IHS CGT PTT

Prix de 18 €.

Chèque à établir à : IHS-CGT-PTT - CCP Paris 20 625 80 R et adressé : case 545, 93515 MONTREUIL Cédex

# LE RÉGIME DE VICHY

## ...rappel de quelques lois

*De l'armistice, notre pays sort divisé géographiquement, meurtri moralement, en état de choc devant sa nouvelle condition de vaincu. A Vichy, après l'effondrement de la III<sup>e</sup> République, le 10 juillet 1940 l'Assemblée nationale et le Sénat (dont les élus communistes ont été exclus) votent par 569 voix contre 80 les pleins pouvoirs à Philippe PÉTAIN. Avec l'accord de l'occupant hitlérien, il devient « chef » de l'Etat français, Pierre LAVAL sera son premier ministre. Les pleins pouvoirs serviront à la promulgation de nombreuses lois. Elles seront directement inspirées par le fascisme, l'antisémitisme, la collaboration de classes et se traduiront par une attitude rétrograde concernant les femmes, la répression syndicale, la chasse aux démocrates, aux progressistes et aux juifs.*

### La loi du 30 octobre 1940 portant fixation du statut des juifs.

Le texte débute par : « Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français décrétons... » et la loi est signée : Philippe PÉTAIN.

Elle s'applique aux fonctionnaires et postiers.

L'article 3 est sans équivoque « Les fonctions publiques ne sont ouvertes aux juifs que s'ils sont titulaires de la carte de Combattant des deux guerres ou décorés de la légion d'honneur ou de la médaille militaire ».

Le ministère des PTT publiera cette loi sous la forme d'un Bulletin Officiel des PTT daté du 21 novembre 1940.

En outre tous les fonctionnaires doivent déclarer leur religion, affirmer leur non appartenance au Parti communiste ou à la Franc maçonnerie.

Tous les syndicats de fonctionnaires sont dissous par la loi du 14 octobre 1940 ; les deux confédérations CGT et CFTC (les seules existantes) seront également dissoutes le 9 novembre 1940.

L'application est immédiate pour les militants syndicaux : déplacements autoritaires, révoications et arrestations se succèdent à un rythme effréné.

Le J.O du 30 octobre 1940 publie la liste de nombreux postiers révoqués. Parmi eux Jean LLOUBES, Marie COUETTE, SABINI, GARAUD, BONTEMPS... tous des militants de la CGT tendance Unitaire. Les arrestations suivront pour Marital REDON et Fernand PICCOT notamment.

21 novembre 1940.

B. O. N° 28.

415

**CIRULAIRE P. 1 du 2 novembre 1940**  
relative à l'application de la loi du 30 octobre 1940, portant fixation du statut des juifs.

Le Journal officiel du 18 octobre 1940 a publié une loi du 30 octobre 1940 sur le statut des juifs.

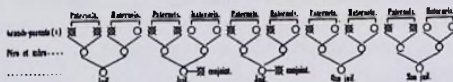
Ce texte figure en annexe à la présente circulaire.

En vue de procéder au recensement des fonctionnaires, agents et auxiliaires permanents juifs, tout le personnel devra souscrire une déclaration conforme au modèle ci-joint (Annexe II) et dont vous serez approvisionné par les soins

du dépôt central. Il est précisé que les auxiliaires temporaires n'ont pas à souscrire de déclaration.

Les déclarations seront centralisées par les directeurs ou chefs de service qui les examineront; celles amantant de personnes qui doivent être considérées comme juives seront transmises à l'Administration sous le timbre de la présente circulaire. Quant aux autres, elles seront incorporées dans les dossiers de personnel.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 octobre 1940 est regardé comme juif, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de race juive si son conjoint est lui-même juif.



Les déclarations souscrites par les personnes juives pouvant se prévaloir des dispositions de l'article 3 de la loi du 30 octobre précitée, seront accompagnées de copies certifiées conformes, soit de la carte du combattant, soit des citations obtenues au cours des campagnes 1914-1918 et 1939-1940, soit enfin des brevets conférant la légion d'honneur à titre militaire ou la médaille militaire.

Il y aura lieu de procéder au recensement prescrit et de transmettre les déclarations dans le plus court délai.

#### LOI

##### PORTANT STATUT DES JUIFS.

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

La conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Art. 2. — L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

1<sup>o</sup> Chef de l'Etat, membre du Gouvernement, conseil d'Etat, conseil de l'ordre na-

(1) Personne juive : JE.  
Observation. — Ce tableau ne comporte pas tous les types de combinaisons d'ascendants ou de parents possibles. Les exemples donnés permettent de constater toutes les combinaisons susceptibles de déterminer la judéité. C'est cet ensemble, et que les indications de branches (paternelles ou maternelles) peuvent être inversées.

# ENTRE 1940 ET 1944... is d'inspiration fasciste.

## 13 juillet 1941 : décret autorisant la création de 7 associations professionnelles.

Elles avaient été prévues pour les fonctionnaires par la loi du 14 octobre, lors de la dissolution des syndicats existants.

Un B.O. des PTT en date du 10 novembre 1941 confirme ce décret.

Dans les statuts types imposés, on peut lire :

« L'association a pour but d'assurer dans le respect de l'autorité de l'Etat et dans la mesure compatible avec l'intérêt général, la représentation des intérêts de ses adhérents... et plus loin... l'association doit soumettre au secrétaire d'état aux communications tous les changements survenus dans les personnes chargées, à un titre quelconque, de l'administration ou de la direction de l'association. Celles-ci n'entrent en fonction qu'après l'agrément du secrétaire d'état aux communications ».

Ce dernier a aussi un droit de regard sur la comptabilité, un rapport annuel et les comptes doivent être fournis au Préfet de chaque département.

## 4 octobre 1941 la « Charte du travail » est promulguée (J.O du 11 octobre 1941).

Syndicats uniques et obligatoires groupant patrons et ouvriers, interdiction de groupement interprofessionnel et du droit de grève : le régime des états fascistes !

Cette charte a pour ambition d'insérer l'organisation syndicale dans le cadre de « Comités sociaux », qui forment la nouvelle structure des « Familles professionnelles », où toutes les catégories, employeurs, ouvriers et cadres sont rassemblées, depuis l'entreprise jusqu'au plan national. Basée sur la collaboration de classes, elle définit un syndicalisme unique et obligatoire, interdit les grèves et réduit l'organisation ouvrière au rôle de chambre d'enregistrement des directives patronales.

La Vie Ouvrière (numéro spécial de novembre 1941) dénonce dans la charte « un carcan passé au cou des travailleurs ». Elle voit dans l'opposition que cette dernière soulève chez la plupart des militants confédérés et chrétiens, la possibilité d'organiser l'action commune « pour l'indépendance et la liberté syndicale ».

Vichy ne réussira jamais à mettre totalement en application cette caricature de syndicalisme... et ne pourra même pas empêcher que ses syndicats légaux servent de couverture aux syndicats illégaux, et que parfois ces derniers en arrivent à se confondre avec les premiers.

Cette charte du travail avait été présentée, à la radio par René BELIN ministre du travail, en ces termes : « La charte du travail consacre une rupture avec un passé pathétique, mais sans vraie grandeur ».

## Le Statut des Fonctionnaires, B.O. des PTT 1941 pages 926 à 947 (loi du 14 septembre 1941).

Le projet de statut a été élaboré par l'amiral DARLAN, qui s'est inspiré de textes existants, comme il l'explique le 14 avril 1941, dans l'exposé des motifs.

« Il est à peine besoin d'ajouter qu'il a été largement fait appel aux travaux déjà accomplis sur la question, notamment aux travaux du comité de réorganisation administrative, dit « Comité de la Hache ». On a également fait état des projets de Statut des Fonctionnaires déjà élaborés, tels par exemple, le projet gouvernemental de 1920, le projet de la CFC, la proposition de loi déposée par J. BARDOUX, sénateur en 1939... »

Ce Jean BARDOUX était le grand père de M. Valéry GISCARD D'ESTAING !

Le préambule de ce statut de septembre 1941 stipule : « L'autorité de l'Etat s'y affirme dans l'énoncé des devoirs particuliers qu'imposent au fonctionnaire les nécessités supérieures du service public auquel il est appelé à collaborer.

Le fonctionnaire saura que ses devoirs s'étendent même à sa vie privée, dans

laquelle il devra s'abstenir de toute attitude qui compromettrait le prestige de sa fonction ; dans l'exercice de celle-ci, il ne devra pas perdre de vue un instant son devoir le plus essentiel qui est d'assurer la continuité des services indispensables à la vie de la Nation. Tout manquement à ce devoir, non seulement la grève, mais tout ralentissement concerté du travail, même par l'application trop étroite des règlements – en violation de leur esprit – placera le coupable en dehors du statut et l'exposera à des sanctions immédiates sans qu'il puisse invoquer les garanties de la procédure disciplinaire ».

Le préambule poursuit « Le chef, après s'être éclairé, décide ; il décide seul, mais au grand jour » et encore « Le chef n'est pas lié par l'avis du Conseil de discipline... La discipline des subordonnés répond à l'autorité des chefs dans la justice pour tous ».

Le titre I précise encore que les représentants du personnel dans les Conseils de discipline sont désignés par tirage au sort... sans que l'autorité qualifiée ne soit tenue d'en suivre les avis.

Quant au travail féminin, le régime de Vichy pense que la place des femmes est surtout au foyer : des institutrices, des directrices d'école, des fonctionnaires et agents des services publics sont ainsi mises à la retraite d'office. Et le titre I du Statut confirme que la femme n'a accès à la fonction publique que dans la mesure seulement où sa présence est justifiée par l'intérêt du service.

Ce statut, avant qu'il ne puisse être appliqué en totalité, fut abrogé à la Libération par l'ordonnance du 9 août 1944. Et c'est après une élaboration très démocratique, que le 5 octobre 1946 l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le statut général des fonctionnaires, qui paraîtra au JO du 19 octobre 1946.

Ces textes méritaient d'être rappelés en cette année 2005, au cours de laquelle de nombreux anniversaires seront commémorés, dans ces domaines également « **PLUS JAMAIS ÇA !** ».

# 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Union Interview de Raymond Vandyccke



R. VANDYCKE, Conférence Nationale UFR, le 10 octobre 1985

**Serge LOTTIER : En 1982, l'UFR a 7 ans. Son premier secrétaire national est un retraité. Il s'appelle René CRENIER. Te rappelles-tu de la création de l'UFR et de son activité durant cette période ?**

Raymond VANDYCKE : Je travaillais à ce moment-là sur la distribution et l'acheminement, je suivais l'activité retraité comme une des activités de René. En 1977, il y avait approximativement 10 000 adhérents chez les retraités. René s'était entouré d'un petit collectif avec 2 camarades : CHRISTIN et un camarade du service auto. Ce qui avait attiré notre attention à la distribution et à l'acheminement, c'est la création

par René d'une section Loisirs, ce qui nous avait fait un peu sourire au départ. Il recherchait ceux qui jouaient de l'accordéon, de la trompette et il organisait des voyages, des rencontres, tout cela avec un franc succès.

Mais après 1977 et la non-actualisation du programme commun, on a commencé à régresser au niveau des adhérents. Cela a eu des répercussions aussi chez les retraités puisque lorsque j'ai été chargé en 1982 du secteur, on était à peu près 8 000 adhérents. Ce que j'ai retenu de cette période, c'est donc la création de la section « activités de loisirs » qui s'est concrétisée par la suite, on y reviendra tout à l'heure, par la création de LSR.

**SL : Tu ne te rappelles pas des revendications qui étaient portées à ce moment-là !**

RV : Disons que ce n'était pas tellement ma préoccupation première. Toutefois la mensualisation des pensions mobilisait les retraités. Le règlement était à cette époque trimestriel échu. Il y avait une revendication essentielle, le relèvement du minimum de pension. C'est à dire que le minimum de pension devait être égal au minimum de traitement. Par l'action, cette revendication est arrivée à concrétisation en 1982-1983. Cela a été le fait le plus marquant au point de vue revendicatif.

**SL : On peut dire qu'avant 1975, il n'y avait pas une activité revendicative autonome des retraités bien qu'il y ait un responsable retraité qui traitait des problèmes retraités. Je me rappelle de notre camarade PENISSARD.**

RV : Les régimes de retraite n'étaient pas attaqués comme ils le sont maintenant. On était beaucoup, je l'ai constaté par la suite, toujours en tant que retraité adhérent à la CGT mais par sympathie, par idéal. Il n'y avait pas cette lutte revendicative telle qu'on l'a connue par la suite. Ce qui a amené la fédération, compte-tenu des attaques contre les acquis, à vouloir désigner un actif à la tête de l'UFR.

Je parlais tout à l'heure, de l'alignement des pensions sur le minimum de traitement : en mars 1981, il y a eu une grande manifestation des retraités à Paris, à l'appel de l'UCR. Plus de 100 000 retraités ont manifesté justement pour cette revendication, et pour le relèvement des retraites. Cette action a

conduit en 1982, après l'élection de François MITTERRAND, à ce qu'effectivement, les pensions soient relevées. Parallèlement, nous avons obtenu l'alignement sur le minimum de traitement. C'est un fait marquant. C'est vrai que c'est l'une des luttes les plus importantes de ces années qui nous ont permis d'obtenir ce succès.

**SL : Tu étais encore tout jeune. Tu ne pensais pas à la retraite et en 1982, on te propose la responsabilité de l'UFR. Quelle a été ta première réaction ?**

RV : Dans un premier temps, je me suis dit « je suis jeune, 43 ans, m'occuper des retraités... » c'était un peu trop tôt. J'étais membre du bureau fédéral depuis 1969, responsable de la distribution - acheminement, mais aussi des originaires des départements d'Outre-Mer. Au sein du Bureau fédéral nous avions notre camarade Paulette DAYAN, qui s'occupait du secteur social et qui attirait déjà notre attention sur les attaques contre les régimes de retraite, la mutuelle, etc. Il fallait donc sensibiliser davantage non seulement les retraités, mais les actifs sur ces problèmes. C'est pourquoi, le bureau fédéral avait proposé que ce soit un actif qui s'occupe à la fois des retraités mais des « retraitables ».

**SL : Quels sont les arguments que la fédération a développés pour te convaincre ? parce qu'il a fallu te convaincre quand même !**

RV : Absolument, je ne me voyais pas tellement sur ce secteur. Convaincre : c'est le camarade Albert LE GUERN, Secrétaire général à ce moment-là, qui s'en est char-

# on fédérale des retraités mond Vandycke

gé. On a eu un échange. Le fait qu'étant depuis très longtemps à la Fédé, beaucoup de camarades que j'avais connus en activité se retrouvaient en retraite, a été un argument. J'allais les retrouver et il y avait un travail important à faire, c'est pour cela qu'on me proposait cette tâche. J'ai mûrement réfléchi. Il faut être honnête, je n'y suis pas allé de gaieté de cœur au départ et je ne connaissais pas, pour ainsi dire les problèmes. Je peux dire maintenant que pour moi, ça a été très enrichissant et je n'ai pas du tout regretté. Il y a eu un autre camarade qui m'a dit que je devrais m'investir dans ce secteur. C'est le camarade Jacques MEZESCAZES, et je veux dire qu'il a été aussi déterminant dans mon acceptation parce que sur le moment, cela ne m'emballait pas des masses. Mais Albert m'a aussi fait comprendre que c'était un bon choix de la part de la fédération. Il faut noter que la fédération CGT des PTT a été la première fédération qui a chargé un actif de s'occuper du secteur retraite (retraités et retraitables). Ça s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui et sans doute demain ! Disons que cela a été très bien reçu, y compris au niveau de la conféd., et après il y a eu d'autres fédérations qui ont mis un actif dans le secteur retraité (UFR).

**SL: Il y avait peut-être aussi l'argument que tu appartenais à une catégorie de masse, que tu étais un homme attachant humainement. Cela compte dans les relations notamment avec les retraités.**

RV: Sans doute !

**SL: Tu es donc élu à la tête de l'UFR. Est-ce que tu restes membre du Bureau fédéral ?**

RV: Oui, j'ai été élu au Bureau fédéral jusqu'en 1995. J'ai seulement changé de secteur d'activité. Mais aussi, avant qu'il y ait le camarade Edouard DURIVEAU et ensuite Georges BERVIN, pendant, on peut dire au moins 6 années, j'étais chargé du secteur DOM.

**SL: Tu as donc la responsabilité de l'UFR et du secteur DOM. Mais est-ce que tu avais une activité fédérale générale dans la fédération ? Est-ce que tu travaillais avec une région ? Est-ce que tu t'investissais dans l'actualité revendicative des actifs ? Ou bien, est-ce que tu faisais en sorte d'assumer simplement la tâche au niveau des retraités et des DOM ?**

RV: Non, j'ai continué à suivre une région en tant que membre du Bureau fédéral. J'étais sur la région de Nancy, le temps d'un mandat. Mais il est vrai que le secteur retraite, si on voulait se donner à fond, était très prenant. Et à juste raison, mon camarade et ami, René POMMIER, était intervenu en CE fédérale, en disant « toute l'estime qu'on a pour Raymond, mais il n'est pas disponible comme il serait souhaitable pour suivre une région ». C'est venu au Bureau fédéral et il a été décidé que je n'aurais plus de région à suivre par contre j'aurais à suivre toutes les régions au niveau du renforcement de l'UFR. Crois-moi, mon camarade, c'était une tâche très prenante. Sur l'organisation, il y avait un camarade François CHRISTIN, qui était déjà avec René CRENIER, il s'occupait de la trésorerie et attirait notre attention sur le renforcement d'autant qu'il y avait toujours l'érosion de nos forces. Il a fait un travail immense, ce camarade !

D'autre part, en 1983, puisque l'UCR avait demandé de créer des associations LSR dans la fédération, nous l'avons fait. Mais je dois dire que j'ai rencontré quelques problèmes au niveau du Bureau fédéral parce que cette activité n'était pas comprise par tout le monde. On s'occupait trop des loisirs, pas assez des adhésions à la CGT ! Je reconnais qu'à un moment on déviait un petit peu. Mais par la suite, il s'est avéré qu'il fallait occuper ces deux créneaux. C'était aussi une question d'organisation des sections de retraités dans le cadre des syndicats départementaux.

**SL: As tu réorganisé l'UFR à ce moment-là ?**

RV: Oui, une réorganisation du collectif était nécessaire, c'était essentiellement des camarades de la région parisienne. Il y avait un Bureau mais pas de secrétariat. Il n'y avait que deux camarades qui représentaient la province :



3<sup>e</sup> conférence UFR, 23-24 mai 1984

**Louis GAUTIER** pour la Loire-Atlantique et **Jacques GAUTIER** pour l'Eure-et-Loir. J'étais beaucoup aidé par les camarades **Jean LLOUBES**, **Jean ABBADIE**. Nous avons donc décidé pour la conférence dans le cadre du congrès de proposer un secrétariat de l'UFR et dans ce secrétariat, les camarades Claude GALAN, qui venait de quitter ses fonctions en tant qu'actif, a répondu positivement à mes sollicitations, mais aussi **Michel DELUGIN**, **Henri FERNANDEZ** et **Olga LE BORGNE** qui était jeune retraitée et disait dans un premier temps « *Oh moi, la retraite!* ». Et nous avons élu ce qu'on appelle aujourd'hui « la commission nationale » qui s'appelait à ce moment-là « la commission exécutive » de l'UFR avec des camarades de province pour arriver quelques années après par une représentation d'environ 25 camarades de province. Nous avions à peu près une soixantaine d'élus. C'est à ce moment-là que nous avons commencé à stopper l'érosion de nos forces. Cela venait, à mon avis, essentiellement d'une réorganisation au niveau des syndicats départementaux. Le bureau fédéral avait attiré notre attention sur le fait que les retraités devaient se rapprocher davantage du syndicat départemental. Presque toutes les sections de retraités, financièrement, avaient leur autonomie. Elles avaient leur trésorerie. Elles payaient au syndicat départemental s'ils tiraient des tracts, etc. Parfois ils avaient de l'argent en caisse alors que le syndicat départemental avait des besoins urgents. Donc, j'ai été chargé par le Bureau fédéral d'impulser une réflexion pour qu'il n'y ait qu'une seule trésorerie par syndicat. Cela ne s'est pas fait très facilement. Il y a eu des départements qui ont été très réticents en la matière. Disons

qu'au fil des mois et des années, les sections de retraités se sont mieux intégrées dans les syndicats départementaux. Et les syndicats départementaux se sont davantage intéressés au secteur retraite ! Il faut dire que nous avons eu quelques divergences sur le moment avec l'UCR qui était effectivement pour une autonomie des sections de retraités.

Mais sur le fond, nous avons fait la démonstration que notre pratique était bonne. Nous avons pu stopper l'érosion de nos forces et gagner de nouveaux adhérents. Ça a pris au moins 2, 3 ans pour se mettre en place. C'est vrai qu'après à l'UCR, on nous a mieux compris, il n'y a plus eu de problèmes. Nous n'avons pas à donner de leçon, loin s'en faut mais c'est vrai, force est de constater que lorsqu'on est « à côté » et donc « pas ensemble » (syndiqués actifs et retraités), c'est préjudiciable à l'état de nos forces et au renforcement.

Je me résume : on a réussi à structurer un secrétariat avec les camarades que j'ai nommés tout à l'heure et une commission exécutive de 25, 27 camarades de province. Mais on avait toujours un problème avec la région parisienne qui perdrait comme on l'a un peu chez les actifs. C'est la preuve que chez les actifs et les retraités, on retrouve des problèmes similaires aussi bien au niveau revendicatif qu'en matière d'organisation.

**SL : Avant d'aborder les rapports avec l'UCR, quels étaient les rapports avec la fédération ? Est-ce que vous aviez une certaine autonomie dans votre activité revendicative, au niveau de la communication, de la presse, etc. ?**

RV : Oui, mais on était partie prenante de l'activité en général. On siégeait. On n'a pas mené une activité à côté. On avait, certes, notre programme mais on travaillait en osmose avec les différents secteurs de la fédération. On ne décidait pas tout seul. Ce qui nous aidait bien d'ailleurs car si nous avions agi seul, on aurait pu être amenés parfois à marcher à côté de la plaque. J'ai beaucoup apprécié tout le temps de mon mandat, ce lien privilégié avec la fédération au sein du Bureau fédéral, dans les différents secteurs, dans le secteur social, entre autres.

**SL : Pourtant, je me rappelle d'une réunion avec le secrétariat fédéral où l'UFR, et notamment notre camarade GALAN, avait fait quelques critiques en disant que la fédération ne s'intéressait pas assez aux revendications des retraités. Est-ce que tu t'en rappelles ?**

RV : Oui, je m'en rappelle. D'ailleurs, j'avais eu une différence d'appréciation avec mon regretté camarade Claude. Il aurait souhaité qu'il y ait encore une meilleure prise en compte des questions des retraités au sein du secrétariat. Il souhaitait, par exemple, qu'à chaque commission nationale, il y ait un membre du secrétariat qui participe. Là je reconnais que l'on a eu quelques divergences ensemble sur ce point. Ces divergences se sont aplanies, la réunion y a aidé.

**SL : C'était une période de pas facile ?**

RV : Difficile la période 1983, 1984, avec la gauche au pouvoir. Au niveau de la lutte revendicative par rap-

port à des acquis, on avait beau dire qu'on ne serait ni les incendiaires ni les pompiers. Il faut reconnaître que dans différentes réunions le fait de dire : « *On vous a donné un Président de gauche, on vous a donné un Parlement de gauche, maintenant nos revendications doivent être satisfaites* ». On nous répondait : « *Attention, vous allez tout casser* ». Pour ma part, j'estimais avec d'autres membres du secrétariat que l'on assumait bien la situation en osmose avec la fédération.

**SL : C'est la période où justement les revendications des retraités se sont affirmées de plus en plus, des revendications particulières. Est-ce que tu peux les rappeler ?**

RV : Essentiellement, il y avait les revendications que l'on appelait spécifiques. On avait donc gagné au niveau de l'égalité, au niveau du minima de traitement et de pension, mais il faut reconnaître que cela n'a pas duré longtemps. Une année ou deux après on a commencé à nous rogner les acquis, et on s'est retrouvé avec 10 à 20 points de différence avec ce qu'on avait eu en 1982.

**SL : Ca c'est dû au changement de politique, lorsque MAUROY était Premier ministre.**

RV : Au congrès confédéral de Lille, il nous a prévenu du blocage des salaires. La revendication la plus sensible c'était effectivement le pouvoir d'achat. Mais ce qui était très sensible aussi, c'était la réversion. D'autant que dans le secteur privé, ils étaient, par leurs luttes, arrivés à la réversion à 52% et nous c'était resté bloqué à 50%. Cela a été une lutte permanente. Il faut recon-



# Union fédérale des retraités mond Vandycke

naître que cela n'a pas évolué dans le bon sens puisqu'on connaît encore des attaques sur ce dossier. Heureusement, il y a eu une réaction des retraités avec l'UCR CGT mais pas seulement, avec l'ensemble des organisations syndicales retraités. Le Premier ministre a du mettre cela de côté. Lorsque nous avons été reçus, un collaborateur de M. Fabius nous a dit: «vous comprenez, autrefois, il n'y avait que l'homme qui travaillait, la réversion, c'était pour aider la femme. Mais comme la femme travaille souvent, cela ne se justifie plus...»

Là, il y a eu une continuité politique des gouvernements de la droite et de la gauche dans la remise en cause de la réversion telle qu'on la connaît. Dans le social aussi, notamment lorsque les retraités paient dans les maisons de vacances selon le quotient familial, et que l'on bloque l'augmentation du nombre d'assistantes sociales

**SL: Venons-en à 1988-89 et la bataille contre la loi Quilès. Quelle était la place des retraités dans cette action ?**

Les retraités ont été partie prenante. Ils ont participé. Le rapport Prévost, on a expliqué ce que c'était. Après il y a eu le projet de loi Quilès, les retraités se sont sentis concernés. La loi remettait en cause le service public, leur service public! Pour faire passer la loi Quilès, il y a eu les reclassements et les classifications. QUILÈS voulait exclure les retraités de la péréquation, ils ont eu les 10 points mais après on annulait toute leur ancienneté dans l'indice. C'était STRAUSS-KAHN, qui était ministre des finances et pour les 10 points on a fait une sacrée manifestation, on était même rentré de force au Ministère, ce qui nous a valu quelques problèmes.

**SL: Vous aviez même cassé une porte!**

Rassemblement  
des retraités  
au Ministère  
des P.T.T.  
en mai 1984

RV: Non, seulement poussé, ce qui a provoqué la chute, heureusement sans gravité d'un cadre du ministère chargé de la sécurité.

**SL: Puis il y a eu la bataille pour les 35 000 exclus du reclassement couronné par un succès revendicatif très important.**

**L'essentiel a été obtenu dans la période 1992-1995. Y a-t-il eu d'autres succès, des revendications particulières aux PTT obtenues dans cette période ?**

RV: On a obtenu la gratuité de l'abonnement téléphonique, plus le poste de base qui était le S 63, la gratuité de la carte bleue. Ça s'est arrêté là au niveau des satisfactions; maintenant, c'est remis en cause.

**SL: Comment l'expliques-tu que de 1982 à 1995, la fédé perde 15 000 adhérents à quelques centaines près et qu'en même temps, l'UFR en gagne 150. Est-ce que ça veut dire qu'au niveau de l'activité revendicative, c'était plus facile à l'UFR que chez les actifs? Ou bien est-ce que ça veut dire que les actifs n'étaient pas confrontés aux mêmes problèmes que les retraités? Disons que chez les actifs, il y avait une attaque frontale sur des problèmes fondamentaux, la privatisation! Alors que chez les retraités, c'était des revendications, plus quotidiennes qui étaient à l'ordre du jour? Qu'est-ce que tu penses de cela?**



9 avril 1987: devant le Ministère des P.T.T.

# 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Union fédérale des retraités

## Interview de Raymond Vandycke

RV: Non, je ne mettrais pas ça sur ce plan-là. Je l'ai dit au début de l'entretien. Une meilleure liaison entre les sections de retraités et les syndicats départementaux. C'est-à-dire un meilleur suivi au moment des départs à la retraite, que ces progrès ont été possibles. D'ailleurs, on avait sollicité **Maryse DUMAS**, à un moment, pour qu'elle nous fasse une lettre. Il y avait un « 4 pages » que nous avons adressé aux futurs retraités avec un exemplaire du Bulletin des retraités. Nous développions l'idée qu'à la retraite, il y a encore des revendications à défendre, que la lutte continue, qu'à chaque départ d'un syndiqué en retraite, il y ait un représentant du syndicat et un représentant de la section des retraités. On remettait au camarade gratuitement sa carte de retraité. On a stoppé l'érosion de nos forces par une meilleure coordination entre le syndicat départemental et les sections des retraités. Ce n'est pas parce que l'action revendicative était meilleure que chez les actifs ! Il y en a qui pensaient « à la retraite, plus de problème ». Je l'ai dit, la lettre de **Maryse DUMAS** nous a beaucoup aidé. Pour ma part, c'est cette meilleure coordination entre les sections de retraités et le syndicat départemental qui a été décisive dans le renforcement à cette époque.

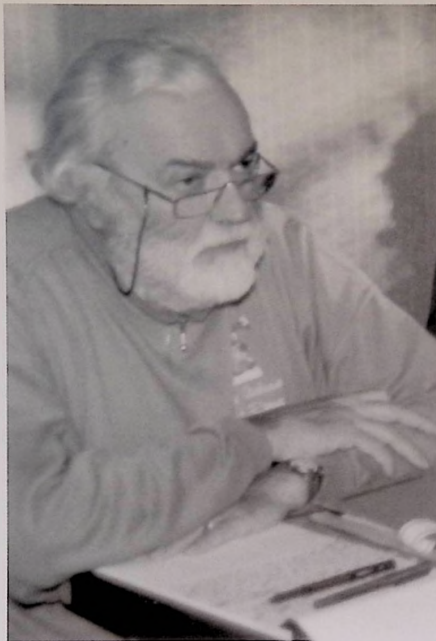
**SL: On arrive à la fin de ton mandat. Quel était ton état d'esprit ? Et quel est ton état d'esprit aujourd'hui ?**

RV: D'une part, je souhaitais que cela continue, que ce soit un actif qui suive ce secteur. Mon camarade **Jean-Louis MOREL** qui a débuté avec moi à la distribution et à l'acheminement a été proposé. Il faut dire qu'il avait l'état d'esprit que j'avais en 1982. Quelques jours avant le débat

au Bureau fédéral, il me dit : « *Moi je n'irai pas aux retraités* ». Je l'ai compris parce que j'avais eu la même réaction en 1982. Le Bureau fédéral a réussi à le convaincre. Au début cela n'a pas été facile et pendant un mandat, nous n'avions pas de secrétaire général de l'UFR ! Mais, très vite, il s'est investi. Avec les congés de fin de carrière, la cessation progressive d'activité..., il y avait la nécessité d'adapter les collectifs à cette situation nouvelle. Ce que **René CRENIER** a fait pendant un temps, c'était bien. Ce que nous avons fait, ça ne devait pas être trop mal. Mais il fallait qu'il y ait une nouvelle façon de diriger. Le secrétariat était trop lourd, d'où la mise en place d'un petit secrétariat restructuré, un bureau, une commission nationale, des collectifs. Je peux dire qu'en ce qui me concerne, j'étais content de voir qu'il y avait, malgré ces changements, une continuité de ce que nous avions fait en tenant compte des réalités nouvelles. Aujourd'hui, notre camarade **Jean-Louis** quitte le poste de secrétaire général pour assumer d'autres responsabilités sur le renforcement au niveau de l'UCR. **Christian KLOWSKOWSKY**, Popov pour les intimes, va le remplacer, il m'a fait une bonne impression dans ses interventions. Je crois que c'est le camarade **KLEIN** qui suit pour le Bureau fédéral. Pour ma part, je suis confiant quant à l'avenir.

**SL: Parce qu'il n'y a plus de membre du Bureau fédéral au secrétariat de l'UFR ?**

RV: Non. C'est vrai que dans un premier temps, je me disais « *Mince, on a un recul* ». On m'a expliqué. Effectivement, les choses ne sont plus les mêmes. C'est vrai que le secrétaire général va être un retraité dans quelques



R. VANDYCKE - 1999

temps mais il y a quand même un camarade du Bureau fédéral qui suit l'activité. Il est intervenu ce matin. J'ai beaucoup apprécié donc je suis confiant quant à l'avenir. D'autant plus qu'on dépasse les 10 000 adhérents, c'est bien mais on peut, on fera plus ! Cela c'est le rôle de la nouvelle équipe, elle s'est fixée des objectifs de gagnateurs.

**SL: Bien, là ce n'est plus de l'histoire. On ouvre les portes sur l'avenir, mais ne dit-on pas que l'histoire est un élan vers l'avenir ! Alors, l'avenir, ton avenir ?**

RV: Je ne passe pas la main totalement puisque je continue d'être à la commission nationale. On n'en a pas assez parlé mais il y a l'activité LSR qui doit se développer en osmose avec la fédération et les syndicats. On doit

faire du loisir et du revendicatif. En faisant partie de la commission nationale, je continuerai à participer et à dire ce que j'ai à dire, si nécessaire.

**SL: Donc tu es bien pour poursuivre ta retraite ?**

RV: Oui, puis il faut savoir à un moment freiner son activité, quitter ses responsabilités. A chaque fois que l'on me retire un mandat, je suis content. Il serait nécessaire que les camarades sachent à un moment donné passer la main à condition d'avoir préparé la relève.

*Interview réalisée par Serge LOTTIER lors de la Conférence Nationale de l'UFR du 4 au 7 avril 2005.*

# Années soixante dix :

## quand la Poste s'intéressait aux préoccupations de la population et pas seulement des clients.

Au cours des années soixante dix, le métier de receveur à la campagne, RD, R4, et éventuellement R3, était assez proche de l'idéal de service public ou, notion plus récente, des services de proximité.

Dans les communes rurales, la plupart des services étaient encore présents. Le boulanger, le boucher, l'épicier n'ont pas encore fermé au profit de la supérette du chef-lieu de canton. Le garagiste et le menuisier sont toujours là, le médecin (de campagne) n'a pas encore rejoint une quelconque maison médicale pour y mener une vie plus conforme à ses aspirations. Certaines communes ont conservé leur gare, bien que la SNCF commence à se désengager (rentabilité oblige). L'école est toujours ouverte et les instituteurs préparent vaillamment les enfants au CEG et plus tard aux lycées.

Le fonctionnaire, que l'on brocarde facilement, n'est pas encore cet enjeu du désengagement, voire de l'abandon des campagnes par l'Etat.

Le receveur doit donc s'intégrer dans cette communauté dont les activités et les préoccupations sont essentiellement d'ordre agricole et artisanal. En la matière, point de méthode ni de formation, mais une certitude : si les compétences

techniques et administratives sont obligatoires, elles sont loin d'être suffisantes.

Certains critères d'une loi non écrite font autorité : la discrétion est érigée au rang de dogme ; il est bien vu de participer à la vie associative locale, sans en prendre le contrôle ; cultiver son jardin, (au sens propre) vertu rurale s'il en est, est très apprécié.

La plupart des R4 conservaient une tournée locale desservant le bourg et quelques villages. Celle-ci était assurée par un auxiliaire du cru qui était une mine de renseignements de tous ordres pour le receveur.

La vie du bureau s'organise donc autour des activités postales, mais aussi autour des préoccupations de la population. Le receveur doit rapidement se former sur des sujets très divers, n'ayant qu'un lointain rapport avec les PTT, devenir un bon connaisseur du FNS (fonds national de solidarité) qui constitue pour beaucoup un élément important de la retraite. Bien avant que ce ne soit une nécessité commerciale, les connaissances fiscales sont obligatoires (merci la VO Impôts) et surtout l'art de la déclaration de revenus, casse tête insurmontable pour bon nombre de gens. Evidemment la col-

laboration avec le secrétaire de mairie est, non seulement souhaitable, mais absolument nécessaire.

Cependant pour un observateur perspicace, la lente érosion qui devait amener les PTT à la situation désastreuse que nous connaissons était largement entamée, le client pointait sous l'usager, l'esprit commercial remplaçant l'idée de service et les politiques se préparaient à démanteler un grand service public. C'est fait.

Bernard VILLEGIER

(dernier bureau  
en tant que receveur  
à BESSINES en Haute-Vienne)

**Dans les prochains numéros du Relais, nous souhaitons aborder les revendications et les luttes des receveurs. Que ceux et celles qui sont concernés n'hésitent pas à nous écrire.**

### Toujours les Maîtres de Poste

On sait que Jean Baptiste DROUET, Maître de Poste à Sainte-Menehould a reconnu et fait arrêter à Varennes le roi Louis XVI en fuite le 21 juin 1791. Ce que l'on sait moins, c'est que pendant cette même période, le Maître de Poste de Schlaw, ville de Bohême, inventait l'accordéon. CHATEAUBRIAND donne cette information dans son livre « Mémoires d'Outre tombe » et précise : « Il m'en vendit un ! ; toute la nuit je fis jouer le soufflet dont le son emportait pour moi le souvenir du monde... C'est un autre souffle que celui de l'accordéon de GISCARD D'ESTAING !

*1 Lors de son voyage à Prague où il va retrouver Charles X, 29 septembre - 6 octobre 1933. Cet accordéon est conservé aujourd'hui au Musée de Combourg.*



Manifestation, début des années 1990

**Charles SANCET, qui a effectué son service militaire en Algérie (Grande Kabylie) de 1959 à 1961, nous a écrit une longue lettre concernant l'article**

**« 1<sup>er</sup> novembre 1954 : début de la guerre d'Algérie » paru dans le n° 24 du Relais.**

**Nous en publions de larges extraits avec quelques appréciations de l'auteur de l'article.**

## Extraits de la lettre de C. SANCET

Fidèle lecteur des publications de l'IHS, je tiens à apporter quelques remarques concernant l'article « 1<sup>er</sup> novembre 1954 : Début de la guerre d'Algérie », paru dans « Le Relais » n° 24.

Bernard BOUCHE, a pris soin de préciser que « le but de cet article n'était pas de faire un compte-rendu exhaustif de ces années (1954-1962), mais de se rappeler le point de départ de cette guerre ». Je comprends sa démarche, mais je pense qu'il est quand même nécessaire d'apporter des précisions sur cet événement et que l'on ne peut pas faire l'impasse sur la réalité des faits, car nombreux sont ceux qui sont mal informés sur cette période d'histoire.

Avant toute chose, il faut dire que l'esprit de résistance des Algériens n'est pas né par génération spontanée le 1<sup>er</sup> novembre 1954. Cette résistance, sous différentes formes, n'a jamais cessé depuis la conquête de l'Algérie. L'histoire retiendra notamment la répression sanglante de Sétif le 8 mai 1945, mais aussi maintes manifestations contre le colonialisme tout au long du siècle dernier.

Ceci étant, revenons à cette date historique du 1<sup>er</sup> novembre 1954, il y a 50 ans. Elle a été préparée de longue date et non sans difficultés. Le CRUA (Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action), créé début 1954 et dirigé par Mohammed BOUDIAF, fut à l'initiative. Il regroupait des militants nationalistes pour l'essentiel ceux du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), qui prirent la décision du recours aux armes sous le sigle rassembleur de « Front de libération nationale (FLN) ». **Un Comité des 22**, (22 militants activistes) et parmi ceux-ci, les « **neufs chefs historiques** » lancèrent l'appel à l'insurrection du 1<sup>er</sup> novembre. Dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1954, seront commis simultanément dans divers lieux, plusieurs dizaines d'attentats. **Ainsi débute la guerre d'Algérie.**

L'article parle d'« une action généralisée ». Les faits montrent au contraire que ce ne fut pas un embrasement immédiat. Je dirais que le 1<sup>er</sup> novembre, fut plus symbolique que militaire, mais que le déclenchement de l'insurrection fut un mouvement concerté et coordonné. De même, il est dit

« nous sommes en effet en présence d'une armée insurrectionnelle de Libération nationale (ALN), qui s'est constituée avec environ 30 000 hommes ». Cela ne correspond pas à la situation en ce début du conflit. En réalité, fin 1954, le FLN ne pouvait compter que sur moins d'un millier de combattants.

Il ne serait pas exact, de prétendre aussi qu'il y eut automatiquement un basculement du peuple algérien dans l'insurrection. Les historiens s'accordent à dire que ce qui va modifier la situation sur le terrain, ce sont les massacres de Constantine en août 1955 (plus d'un millier de morts). On peut dire que c'est à partir de cette fin 1955, que sous l'égide du FLN, commençait la véritable guerre de libération populaire. A la fin de 1955, l'effectif de l'ALN va passer à 6 000. L'année 1956 sera très dure pour l'armée française et l'apogée de l'ALN, se situera début 1957 avec de 25 à 30 000 combattants. Par la suite, la situation s'inversera.

Je pense qu'il fallait apporter cette précision dans le texte de Bernard BOUCHE, qui est un peu trop succinct, si l'on veut expliquer le début de cette guerre.

Quant à affirmer que « l'organe politique, le FLN, a son siège au Caire sous la direction de BEN BELLA » ce n'est pas exact. Certes, BEN BELLA aurait bien voulu être le responsable du FLN, eu égard à son statut de « chef historique » du déclenchement de l'insurrection, mais il était hors du territoire

national et ceux qui étaient sur le terrain entendaient bien diriger le FLN. La direction du Front de libération nationale fut donc installée à Alger jusqu'en février 1957, elle résida ensuite à l'étranger par mesure évidente de sécurité. Les luttes au sommet, les dissensions et rivalités de pouvoir, pour la direction du FLN, furent légion. Plusieurs factions se partagèrent le FLN et furent autant de pouvoirs concurrents.

La situation est très complexe et ne cessera pas d'avoir ses luttes internes, ses purges et éliminations physiques qui se sont poursuivies jusqu'après 1962...

Une dernière remarque sur l'article de Bernard, concerne la phrase suivante : « ...le Parti communiste français solidaire quant à lui du peuple algérien en lutte pour son indépendance, qui se prononce pour une solution d'autonomie dans le cadre de l'union française ».

J'ignore d'où vient cette citation, par contre, la première déclaration du Bureau politique du PCF du 8 novembre 1954, dont je cite un large extrait, est quant à elle, sans ambiguïté : « En prétendant nier l'existence en Algérie de problèmes politiques de caractère national, en s'obstinant à camoufler le régime colonial sous le vocable de "trois départements français", le gouvernement tourne le dos à la réalité algérienne et notamment à la volonté de tout un peuple de vivre libre et de gérer démocratiquement ses propres affaires... le PCF déclare avec force que

la seule voie permettant de mettre un terme à la situation présente consiste :

- à arrêter immédiatement la répression et à ramener en France les troupes et les forces de police acheminées en Algérie depuis trois mois,

- à reconnaître le bien-fondé des revendications à la liberté du peuple algérien,

- à discuter de ces revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion algérienne... etc. »

Dans le supplément du Relais n° 15 d'août 2002 consacré à « La guerre d'Indochine », Maurice DESSEIGNE concluait fort justement en ces termes, à propos du Viet-Nâm et de la guerre d'Algérie, «...mais sur ces événements, bien des études restent encore à entreprendre».

Cette transition me permet d'ouvrir un autre débat. Depuis sa création, l'Institut d'histoire sociale de notre Fédération, n'a pas saisi l'opportunité de donner la parole à ceux qui, bien malgré eux, furent au cœur de ce conflit.

Je crois qu'il faut aujourd'hui rompre ce silence, il faut que nous parlions de ce qui fut, pour près de trois millions de jeunes, le vécu de cette guerre<sup>1</sup>.

### L'auteur de l'article précise :

D'accord avec C. SANSET et les précisions qu'il apporte. D'une part le 1<sup>er</sup> novembre n'est pas né d'une génération spontanée et c'est, d'autre part, à partir de cette rébellion que l'action s'est organisée et généralisée, permettant à l'Armée de Libération Nationale de compter jusqu'à 30 000 combattants.

De même le cheminement qui a conduit à la création du F.L.N. fût long et chaotique ; s'il y a eu plusieurs dirigeants, BEN BELLA y a joué objectivement un rôle très important, il a quand même été le chef historique du déclenchement de l'insurrection nationale.

D'autre part, concernant l'attitude du Parti Communiste français. J'ai relu, pour mon article, deux importants colloques organisés par la CGT. Celui de l'IHS confédéral des 20 et 21 novembre 2003 sur « La CGT dans les années cinquante », la guerre d'Algérie y a été évoquée, de même que la position du PCF, au début de la guerre notamment.

Dans le colloque de l'URIF-CGT des 23 et 24 novembre 2001 sur « Le rôle du syndicalisme pour la Paix et l'indépendance en Algérie », Georges SÉGUY insistait à cette occasion sur « un nécessaire travail d'objectivation »,

et poursuivait : « Tous les partis politiques étaient partisans du retour à l'ordre par la force, à l'exception notable du Parti communiste qui ne prônait pas le rattachement, mais une solution d'autonomie dans le cadre de l'union française ». C'est précisément la croyance en la possibilité de faire prendre en compte cette proposition qui le conduira (le PC) à voter les pouvoirs spéciaux à Guy MOLLET le 12 mars 1956 ».

Quant à l'analyse de la CGT, ses prises de positions et son opiniâtreté pour organiser l'action, difficile parfois, personne ne les a jusqu'à présent contestées.

<sup>1</sup> L'IHS a proposé à Charles SANCET de rechercher des témoignages auprès des jeunes appelés français sur leur vécu quotidien pendant la guerre.

## Contre le « service civique obligatoire » de 3 ans en Algérie

L'ALGERIE manque de fonctionnaires et de techniciens. Pour tenir les promesses du plan de Constantine, il faut lui en fournir d'urgence ». Telle est la conclusion essentielle que M. Débré a tirée de sa dernière visite en Algérie.

Un projet de « service civique » applicable aux fonctionnaires de la Métropole était à l'étude depuis plusieurs mois à la Délégation générale d'Alger. Le Gouvernement évalue à 30.000 le déficit de l'Algérie en fonctionnaires civils, l'armée, paraît-il, consacre l'effectif d'une division à des tâches civiles dans des domaines tels que l'enseignement, les hôpitaux, les télécommunications, etc..

Le Parlement serait invité à se prononcer sur des textes précis dès sa rentrée.

Ces informations publiées récemment dans la presse gouvernementale montrent combien les mises en garde de la C.G.T.

étaient fondées. Il s'agit de la menace d'une véritable mobilisation de fonctionnaires, postiers compris qui seraient envoyés à tour de rôle de 1 à 3 ans en Algérie.

L'émotion provoquée par cette information et l'opposition des Fédérations C.G.T.

PAR  
**René CRENIER**  
Secrétaire général adjoint

viennent d'obliger le gouvernement à démentir. Mais, en fait, le danger subsiste.

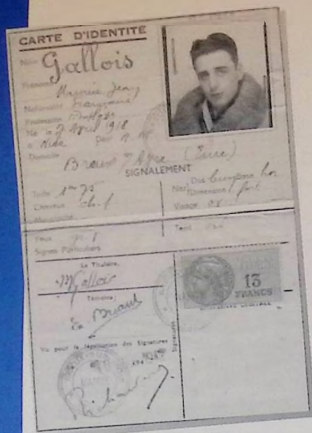
Déjà par l'article 6 du nouveau Statut des fonctionnaires du 4 février 1959, le Gouvernement se réserve le droit de muter d'office les fonctionnaires hors du territoire métropolitain. Seule, la Fédération

Postale C.G.T. avait dénoncé cet article 6 en montrant les dangers qu'il représentait et qui se confirment aujourd'hui. Cela était facile à prévoir, car c'est l'aboutissant inévitable d'une guerre « impecable et sans issue », comme la qualifiait l'ex-Président du Conseil, M. Guy Mollet. C'est ce qui justifie aussi l'ardent combat pour la Paix en Algérie que la C.G.T. tout entière livre depuis près de 5 ans.

La Fédération Postale avait donc raison de soutenir la lutte des jeunes Inspecteurs adjoints qui refusaient d'être affectés d'office en Algérie.

La Fédération Postale avait raison de prendre position contre le Statut des fonctionnaires du 4 février 1959 qui donnait le feu vert au Gouvernement pour les mutations d'offices hors du territoire métropolitain.

(VOIR SUITE PAGE 2)



Un des patronymes de Maurice GASTAUD en 1942

# Maurice GASTAUD dans l'Ordre de

Le 20 septembre 2004, au siège de la CGT et en présence de Bernard THIBAUT, secrétaire général de la CGT a été célébrée la promotion de Maurice GASTAUD au titre de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, à titre militaire, médaille remise par le colonel Georges GAVELLE.

Plusieurs interventions ont relaté et témoigné du parcours de la vie active, militante et résistante de Maurice :

- Gérard ALEZARD pour la CGT,
- Georges VALBON pour le Musée de la Résistance,
- Georges GAVELLE pour l'armée.
- Cécile ROL TANGUY.

Il aura fallu attendre 60 ans et une très longue et difficile bataille, de nombreux dossiers de propositions déposés, la ténacité, et l'opiniâtreté d'amis et camarades pour obtenir l'attribution de cette légion d'honneur à Maurice. La première proposition a été faite en 1945 par Emmanuel FLEURY. Fallait-il que cette promotion dérange pour être acceptée si tardivement ?

Ce qui caractérise Maurice GASTAUD, à travers les témoignages, c'est le syndicaliste, le résistant qui deviendra un militaire patriote pendant la seconde guerre mondiale.

A 17 ans, il voulait partir dans les Brigades internationales pour combattre les franquistes, mais sa famille refuse. Alors, il participe aux actions de solidarités. Entré à l'École

supérieure nationale des PTT, il en sort, en 1939, « contrôleur des installations électromécaniques ». Il est nommé au central téléphonique « Diderot » où travaille Fernand PICCOT. C'est grâce à lui qu'il commence sa carrière professionnelle et également sa carrière de combats, de luttes. Il adhère à la CGT ainsi qu'au parti communiste. Il mène avec ses camarades les premières actions revendicatives centrées sur les besoins de la population et les revendications des agents des PTT. Maurice aime à rappeler que cette résistance est partie de « rien » : Quelques camarades, les revendications de la vie quotidienne, (la nourriture, les besoins des familles), mais celles-ci sont devenues des formes de résistance à l'occupant et au gouvernement de Pétain en 1940.

Dès septembre 1940, à 20 ans, Maurice entre en résistance dans son combat quotidien de syndicaliste, mais aussi en menant son action patriotique dans les rangs de l'organisation spéciale du Front national, sous le nom d'un patronyme. En contact avec l'état-major de la résistance, il fournit des informations d'ordre militaire permettant des actions de sabotage ou de bombardement.

Bien qu'activement recherché, il poursuit son action dans la région parisienne et crée des groupes clandestins. Il contribue à la création de Libération nationale PTT avec ses fondateurs, tous syndicalistes CGT PTT : Emmanuel FLEURY, Henri GOURDEAUX, Fernand PICCOT, Marie COUETTE.

Il n'a qu'une vingtaine d'années mais joue déjà un rôle important que mesurent bien des responsables appréciant son courage et ses capacités, et à la veille de l'insurrection au contact du général CHABAN DELMAS, délégué militaire en région parisienne pour le Général DE GAULLE. Ses qua-

lités lui vaudront d'être désigné par le comité militaire du CNR (le « COMAC ») comme le commandant des milices patriotiques de la région parisienne.

Les milices patriotiques sont des structures qui ont permis aux travailleurs de s'organiser pour défendre eux-mêmes leurs usines, leurs entreprises, leurs chantiers et dans les PTT, les centraux téléphoniques et télégraphiques, en supplantant les moyens ordinaires de sécurité et de défense. En avril 1944, dans les bureaux parisiens, 2.500 combattants sont regroupés en sections sous sa direction. Plus tard, ces milices patriotiques puis, les gardes civiques républicaines en septembre 1944, alimenteront en effectifs les formations et les unités des Forces françaises de l'intérieur (FFI).

Durant cette période, Maurice est également membre délégué du Comité de libération parisien en charge des problèmes militaires. A ce titre, il participe à de nombreux coups de mains ainsi qu'au lancement de la grève insurrectionnelle des PTT parisiens. Il prend part à la libération de Paris en commandant des groupes de combat en liaison avec le Comité parisien de libération.

Le 2 octobre 1944, il est détaché auprès de l'état-major de la résistance PTT puis il est mis à la disposition de Charles TILLON, alors ministre de l'Air comme attaché de cabinet.

Maurice aime à rappeler combien la réunification syndicale (les accords du Perreux) fut significative dans les changements, les comportements à l'intérieur de notre pays ; cet accord a donné un coup de fouet aux luttes, il a permis un renforcement du freinage et du sabotage de la production, un développement des grèves et une multiplication des coups de mains contre l'occupant. La CGT réunifiée a tenu toute sa place dans le Conseil national

de la résistance et dans la concrétisation de son programme, comme elle a tenu toute sa place dans la préparation de l'insurrection en août 1944.

Maurice GASTAUD, André TOLLET et d'autres syndicalistes ont montré que la classe ouvrière de notre pays joua aussi un rôle moteur dans la libération de la France. Maurice a consacré toute sa vie à la lutte contre les injustices et pour le progrès social y compris dans les pires moments de l'histoire de notre pays. Il symbolise ainsi le rôle joué par la CGT, le syndicalisme, durant les années noires de l'occupation et combien fut périlleuse la résistance. Il est important de le rappeler car trop peu de choses ont été dites et écrites sur la Résistance intérieure et son rôle souvent déterminant dans la libération des grandes villes. Cette réticence à admettre cette réalité provient d'une propension politique partisane qui veut minimiser le rôle de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales et politiques clandestines dans la lutte, y compris armée, contre l'invasisseur hitlérien et ses complices du pouvoir de Vichy.

La carrière de Maurice ne s'arrête pas en 1945. Par la suite, il agit avec la CGT, et non sans difficultés, à la mise en œuvre du programme du Conseil national de la résistance (nationalisations, sécurité sociale, comités d'entreprise, statut de la fonction publique). La répression syndicale le frappe, la bourgeoisie relevant rapidement la tête : il est suspendu pour faits de grève en 1947, sanctionné pour appel à la désobéissance en 1948, puis affecté arbitrairement à Orléans avant d'être rayé des cadres en 1949.

Maurice ne sera réintégré qu'en 1967. Mais son activité syndicale se poursuit en tant que secrétaire de l'union des syndicats de la région parisienne de la fédération CGT

# décoré au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur

PTT, animés par Jean ABBA-DIE, André LÉRAY et Emmanuel FLEURY dont il sera élu au bureau national en 1952. Il va également mettre en place la sécurité sociale dans le secteur postal au niveau de la région parisienne.

En 1958, commence pour lui un parcours international. En effet, la CGT l'envoie à Brazzaville diriger un stage d'éducation destiné à former les éducateurs des stages syndicaux en Afrique équatoriale.

Louis SAILLANT, alors secrétaire général de la Fédération

syndicale mondiale (FSM), va lui proposer de diriger la formation syndicale dans une université ouvrière africaine à Conakry en Guinée. Cela concernait toutes les anciennes colonies françaises, anglaises, allemandes, portugaises. Cette aventure va durer 5 ans.

Puis, de 1969 à 1974, toujours pour la FSM, il occupe le poste de représentant permanent à l'UNESCO. Il poursuit son activité au secteur international de la CGT où il va travailler sur la question « du nouvel ordre économique international ».

Gérard ALEZARD, lui rendant hommage, a dit : « *c'est une belle vie que la sienne, il n'a pas seulement vécu aux côtés des hommes qui ont fait l'histoire, il a lutté à leurs côtés [...] Si la résistance s'est nourrie du syndicalisme, le syndicalisme a bénéficié de l'esprit de résistance et l'un et l'autre prédisposent à la solidarité internationale* ».

Maurice, syndicaliste, résistant valeureux, doublé d'un militaire consciemment engagé nous donne une très grande leçon de courage raisonné et

de dévouement. Son message aujourd'hui, c'est le devoir de mémoire.

La jeunesse doit savoir ce qu'il s'est passé. Comment cela a pu se produire et dans quelles conditions afin de permettre aux générations futures de mesurer le sens de leur combat qui doit se poursuivre aujourd'hui contre les injustices, l'extrême droite et ses idées fascistes, le libéralisme et toutes les formes d'oppression et de ségrégation.

Jean-Claude LOURDEZ

## La reconnaissance de ses mérites de syndicaliste, résistant, militaire :

Le 20 août 1946, le comité militaire (FTFP) décerne à Maurice GASTAUD, commandant FTP son diplôme de « dirigeant » de la résistance dans les PTT et un des organisateurs de la lutte armée et de l'insurrection parisienne. Nommé capitaine FFI homologué, il est également :

– médaillé de la résistance (commandant des milices patriotiques en région parisienne),

– décoré de la Croix de guerre 1939-1945 (avec citation particulièrement élogieuse),

Il reçoit également les croix : de combattants volontaires et de combattants 1939/45 et de la résistance.

Il est aussi :

– diplômé de la République pour les services rendus au cours de la seconde guerre mondiale,

– l'office républicain des mérites civils et militaires lui a attribué son Etoile de distinction,

– promu « Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur » le 20 septembre 2004 par le colonel GAVELLE dans les locaux de la CGT à Montreuil.

## Les postiers déracinés<sup>1</sup> Provinciaux, Antillais...

Les provinciaux et nos collègues des DOM constituaient, jusqu'à la fin des années 80, les deux principales populations des centres de tri d'Île de France. Jamais une étude comparative n'avait été effectuée sur la façon dont ces postiers vivaient ce déracinement.

Marie-Christine MAGNIVAL comble cette lacune.

Son travail, réalisé à l'époque dans le cadre d'une recherche universitaire, est

rigoureux, sensible aux souffrances des personnels, honnête.

Certes, le texte est parfois laborieusement pédagogique, les remarques excessivement prudentes. Sur ce dernier point, c'est peut-être l'objectif que se fixait l'auteur (permettre à La Poste de mieux comprendre son personnel pour... mieux atteindre ses objectifs de changement) qui limite sa liberté de ton.

Pour conclure, elle affirme le besoin de reconnaissance de son identité culturelle à tout migrant (intérieur ou extérieur) tel qu'il la définit ou la ressent dans un monde pluriculturel. A l'heure de l'élargissement de l'Europe et de la mondialisation, la question devrait mobiliser tous les citoyens.

Marie-Christine MAGNIVAL est sociologue, ensei-

gnante, cadre en ressources humaines à France Télécom. Suggérons à sa hiérarchie de lui donner les moyens d'effectuer, dans l'entreprise, une étude sur les conséquences du déracinement que constitue pour le personnel l'hystérie libérale qui y règne !

Alain GAUTHERON

1 Editions L'Harmattan 2004

Elu  
à l'Assemblée  
générale  
du 10 février 2005

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Chinaud David

**Cros Yvette,**  
trésorière

**Desseigne Maurice**

Dupuy Emile

Duynslaeger Colette

François Thérèse

Frischmann Georges,  
Président d'honneur

Fustini Francis

**Gaillard Michel**

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Guibert Raphaël

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

**Ledoux Danièle**

Lhomme Pierre

**Lottier Serge,**  
Président

**Lourdez Jean-Claude,**  
secrétaire général

Mangiapane Sylviane

**Perraudat Michèle**

Pichavant Gilles

Ragonneau Joël

Schwartz Colette

Vareille Michel

**COMMISSION  
DE CONTRÔLE**

Franchi Thierry

Paulin Mireille

Renard Philippe

Apparaissent en gras  
les membres du bureaux

# 22 MARS 2005 :

## La réunion du Conseil d'administration

Dans le prolongement de l'AG du 10 février, celui-ci a pris une importante décision, la mise en chantier d'une « Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1944-45 à 1980-81 ».

Cette histoire ne sera pas le 2<sup>e</sup> tome de l'Histoire de la Fédération, mais celle de l'IHS. La rédaction sera donc collective.

La conception du livre, les méthodes de travail seront

confiées à un groupe de pilotage, composé des membres du CA et de quelques camarades extérieurs à celui-ci ; la première réunion de travail est fixée au 16 juin.

A priori, nous voulons que cet ouvrage soit un outil pédagogique. Nous l'écrivons pour le futur. En pensant que les PTT d'hier n'existent plus aujourd'hui, mais que leur histoire peut

motiver l'avenir des personnels de La Poste et des Télécoms, et l'évolution des deux entités, l'un n'allant pas sans l'autre.

Nous reviendrons régulièrement dans *Le Relais* sur cette « nouvelle aventure » de l'IHS, mais d'ores et déjà, chaque lecteur et chaque lectrice peut y réfléchir, amener des idées, des propositions, il y aura du travail pour tout le monde.

### IL FAUT LE DIRE

Beaucoup d'am(i)e(s) nous ont dit avoir apprécié le numéro spécial sur le 8 mars du *Relais*, ce qui a donné l'occasion à Maryse DUMAS de nous citer Françoise GIROUD « Il y aura l'égalité quand on admettra qu'une femme incompétente puisse accéder au gouvernement »

### TIMBRE-POSTE SUITE...

Lors d'un débat au Sénat sur le retrait de la mention « RF » sur le timbre-poste, le ministre Patrick DEVEDJIAN a eu cet argument fallacieux : « On pourrait penser que RF voudrait dire République finlandaise ». Finalement, c'est le mot France qui a été retenu ! France de Louis XVI ou

France de Robespierre ?... La République, fille de nos révolutions est indissociable de la France. Alors continuons à exiger le retour de la mention « RF » sur les timbres.

### LA FNARH...

L'assemblée générale de la FNARH a eu lieu le 14 avril. Pierre LHOMME représentait l'IHS.

### LE VENDREDI 29 AVRIL

L'IHS a invité le collectif permanent du siège fédéral à un apéritif<sup>1</sup> pour le 60<sup>e</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> vote des femmes, le 29 avril 1945. Ce fut l'occasion de rappeler le combat des femmes pour être citoyennes à part entière. Le Général DE GAULLE comme chef du gouvernement provisoire annonce l'institution du vote des femmes, mais c'est par l'ordonnance de l'assemblée consultative provisoire d'Alger que le 21 avril 1944, les Françaises acquièrent le droit de voter. Cela à la suite d'un amendement proposé par Fernand GRENIER (représentant du Parti communiste dans le gouvernement provisoire d'Alger) lors du débat sur l'organisation des pouvoirs publics en France à la libération en janvier 1944 (source Maria DORIATH *Huma hebdo*).

Ceci dit, il est vrai que le Conseil national de la résistance (composé uniquement d'hommes) n'avait pas prévu le vote des femmes dans son programme. Toutefois, on ne peut pas penser que ce fut pour des raisons de misogynie !

<sup>1</sup> A cette occasion, l'IHS a remis à chaque femme présente une lithographie de notre ami Michel GAILLARD.